



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 DÉCEMBRE 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 1^{er} décembre 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 14 décembre 2009

PROJET DE DÉSFFECTATION DU CHEMIN DE
PIED DE CHÈVRE

Accusé de réception de la préfecture en date du jeudi
10 décembre 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Michel PAILLEY - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Guillaume JUIN - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : M. Frank MICHEL -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Jérôme BALOGE donne pouvoir à Bernard BARE
- Françoise BILLY donne pouvoir à Annie COUTUREAU
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Michel PAILLEY

URBANISME ET AFFAIRES
IMMOBILIERES

PROJET DE DÉSAFFECTATION DU CHEMIN DE PIED DE CHÈVRE

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

La ZAC Pôle Sports inclut dans son périmètre le chemin dénommé Chemin de Pied de Chèvre entre l'Avenue de Limoges et le Chemin Communal du IIIème Millénaire. Ce chemin rural d'une longueur de 1 100 mètres sépare la ZAC en deux parties.

Les acquisitions foncières réalisées par la Société Deux Sèvres Aménagement dans le cadre des aménagements de la ZAC Pôle Sports se poursuivent et l'utilité de ce chemin se trouve mise en question compte tenu de la disparition de l'activité agricole sur la zone et des aménagements à réaliser dans la partie sud.

En conséquence, afin de permettre le prolongement de la Rue Charles Darwin et la poursuite des aménagements dans la partie sud de la ZAC, il apparaît nécessaire de procéder à la désaffectation de ce chemin sur l'intégralité de son emprise.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- donner son accord sur le principe de la désaffectation du chemin rural de Pied de Chèvre compte tenu de la disparition de l'activité agricole et de l'intégration de son emprise dans les aménagements de la ZAC ;
- autoriser Madame le Maire à lancer l'enquête publique relative à cette désaffectation.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL